

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL

Samedi 13 décembre 2025

Le samedi 13 décembre 2025, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni dans la salle des séminaires du château de Saumur, sur la convocation qui a été adressée le 3 décembre 2025 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 87 Nombre de voix : 172

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc BIDAULT

M. Jacky GOULET CLAISSE, Maire de Saumur, accueille l'assemblée. Il remercie Mme la Présidente pour son invitation et félicite les délégués présents pour leur présence nombreuse signe de leur engagement auprès du Parc. Il salue le Parc qui sait tisser au quotidien des projets avec les territoires. En tant que maire de Turquant, il a pu bénéficier des services du Parc et remercie M. Loïc BIDAULT, alors directeur du Parc, pour son appui et sa capacité à partager avec les élus les enjeux liés à la biodiversité.

M. Jacky GOULET CLAISSE rappelle ses engagements en tant que Maire de Saumur et Président de la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire. Le développement économique et son corolaire, la possibilité pour tous les habitants d'avoir un emploi, est une priorité un territoire qui présente un taux de chômage encore trop élevé. Cette assise économique est couplée aux quatre piliers essentiels de sa politique que sont le sport, la culture, la mobilité et le logement. L'environnement s'inscrit comme un "fil vert" de l'action. Il témoigne de sa croyance profonde : la création de richesses doit s'accompagner d'une prise en compte de l'environnement. À cet égard, il considère que le Parc est un outil précieux pour le développement des territoires et salue l'adhésion de trois nouvelles communes de l'agglomération de Saumur à la charte du Parc. Il souhaite que le travail autour des objectifs de la nouvelle charte entre le Parc et les collectivités se poursuive, toujours dans la recherche de consensus.

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 28 juin est adopté à l'unanimité.

M. Loïc BIDAULT, Délégué de la ville de Saumur, est désigné comme secrétaire de séance.

1. Charte 2024-2039 : approbation des nouveaux statuts à la suite de la parution du décret de reclassement

Mme Sophie TUBIANA introduit cette délibération en saluant l'adhésion de la commune de Cornillé-les-Caves.

M. Thibaut MEURGEY, directeur du Parc, précise que la commune a bien délibéré dans les temps. Le délai de transmission tardif de la délibération au Parc est lié à l'absence de personnel de secrétariat pendant plusieurs mois dans la commune.

Mme la Présidente rappelle que les communes du périmètre de révision peuvent toujours adhérer à la charte et annonce que la proposition sera faite aux nouvelles équipes municipales des communes du périmètre de révision n'ayant pas souhaité adhérer après les élections municipales de 2026.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que le décret de classement Parc est paru le 5 décembre 2025. Une étape essentielle pour la vie du Parc vient d'être franchie et elle remercie les délégués, les membres du Bureau et l'équipe qui ont tous contribué activement au renouvellement de la charte. Elle rappelle que cet évènement a été célébré de manière anticipée le samedi 15 novembre 2025 à l'Abbaye de Fontevraud en remerciant tous les délégués présents.

Elle explique qu'il est à présent nécessaire de réviser les statuts du Syndicat mixte. Le projet soumis à délibération est celui qui a été annexé à la nouvelle charte. Conformément aux principes fondateurs de notre Parc, les statuts révisés maintiennent la primauté du bloc communal et renforcent le positionnement des EPCI.

Elle liste les principales évolutions proposées, à savoir la présence de deux représentants supplémentaires des EPCI au Bureau, la création d'un poste de Vice-Président dédié et, en corolaire, la création d'une cotisation des EPCI, entre 2 000 à 5 000 € selon le nombre d'habitants. Elle rappelle la problématique soulevée lors des travaux préparatoires à la révision de ces statuts en Bureau : les EPCI votaient au Comité syndical, mais ne cotisaient pas directement au Syndicat mixte. Les nouveaux projets de statuts intègrent également un ajustement du nombre de voix de Départements pour mieux prendre en compte les niveaux de cotisations des collectivités territoriales et l'intégration d'une nouvelle ville-porte, Sainte-Maure de Touraine. Enfin, elle indique une évolution importante pour le fonctionnement des assemblées, les délégués pourraient porter deux pouvoirs au lieu d'un actuellement.

M. Thibaut MEURGEY complète. Le Syndicat mixte est en effet dans l'obligation de voter ses nouveaux statuts après la parution du décret de reclassement. Le directeur présente l'évolution des équilibres proposés en nombre de voix au Comité syndical et au Bureau entre les Régions, les Départements, les EPCI, les communes et les villes-portes. Les Régions voient leur nombre de voix augmenter légèrement pour un nombre d'élus équivalent, les Départements conservent leur nombre de délégués avec un nombre de voix passant de six à quatre par représentant. Le Syndicat conserve une forte représentation des communes, déconnectant leur poids dans la gouvernance des montants des dotations statutaires. Il s'agit d'un positionnement notable. De nombreux Parcs font des choix différents, en donnant une place prépondérante aux élus régionaux et départementaux. Enfin, il souligne que le Syndicat mixte, en passant de 116 à 129 communes, est l'un des trois plus grands Parcs de France.

Mme Sophie TUBIANA salue le positionnement des Régions qui n'ont pas souhaité prendre la main sur la gouvernance du Parc en réaffirmant leur attachement à la prépondérance nécessaire des communes dans la maîtrise de l'outil Parc.

M. Roland MARION, Vice-Président et Conseiller régional des Pays de la Loire, souligne que, s'il n'est pas aisé pour un Parc de travailler conjointement avec deux Départements et deux Régions, c'est aussi une force. Cela apporte de la stabilité politique et financière. Il confirme l'attachement de la Région Pays de la Loire à conserver une place importante aux communes dans les instances.

Mme Roseline BIENVENU, première Vice-Présidente de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, salue les efforts réalisés pour maintenir les équilibres en renforçant la place des communes et intercommunalités. Il s'agit d'un choix important, car la politique du Parc doit irriguer les politiques locales, notamment via la mise en œuvre des SCOT et des PLUi. Ce positionnement dans la gouvernance favorise une imprégnation plus forte de la charte du Parc sur les territoires. Elle constate que les collectivités, notamment celles où elle siège, n'ont pas toujours le réflexe de se référer à la charte dans leurs documents cadres. Elle le regrette et encourage tous les délégués à porter cette vigilance.

M. Benoit BARANGER, Vice-Président et Maire de Bourgueil, constate que veiller au respect des équilibres est un exercice délicat. Il a été nourri par les réflexions des services, par des rencontres avec les élus des territoires et des temps de travail en Bureau. Il note que ce poids des communes dans la gouvernance du Parc les engage. En adhérant à la charte, elles ont réaffirmé leur intention de se mobiliser au quotidien autour des enjeux de la charte. Il invite les délégués qui ne seront pas présents lors de la prochaine mandature à transmettre à leur successeur toutes les informations qui leur permettront d'œuvrer à leur tour dans le sens des ambitions de la charte. Il lui semble essentiel de continuer à ancrer le Parc sur les territoires, relais après relais, pour mettre en valeur tout le travail réalisé par le Parc.

M. Thibaut MEURGEY indique que le Parc organisera des temps d'acculturation et de mobilisation des élus comme des agents des collectivités. Des visites de terrain pour les élus, des webinaires pour les secrétaires de mairie seront programmés en 2026.

Mme Sophie TUBIANA tient particulièrement à remercier l'assiduité des délégués. Sur l'ensemble de la mandature, un défaut de quorum n'a été constaté que sur un seul Comité syndical. Elle remercie chaleureusement Mme Laurence PIQUIER, assistante de direction, qui ne ménage pas ses efforts en amont de chaque Comité syndical et Bureau pour mobiliser les délégués et recueillir les pouvoirs.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité et à la majorité des deux tiers :

- ✓ approuvent les modifications statutaires conformément aux statuts annexés.

2. Programme d'actions 2026, dont programmation régionale

Mme Sophie TUBIANA présente le programme d'action détaillé dans le document remis à chaque délégué en début de séance. Elle rappelle la méthode d'élaboration des actions, basée sur la mobilisation des commissions et des groupes de travail.

Elle cite les grands projets qui structurent le programme d'action prévisionnel 2026 en déclinaison des vocations de la charte : sensibiliser, éduquer et mobiliser les citoyens ; préserver la biodiversité et restaurer les continuités écologiques ; encourager les acteurs économiques partageant les valeurs du Parc ; s'adapter au changement climatique et co-produire les paysages de demain.

Ce programme d'actions fait l'objet de contractualisations avec notamment les Régions, les DREAL et l'Agence de l'eau. Elle remercie les partenaires financiers pour leur engagement aux côtés du Parc.

Elle invite Mme Virginie BELHANAFI, chef de service « Tourisme et médiation des patrimoines », à présenter les projets de son service. Cette dernière explique que l'année 2025 a été dédiée à la mise en œuvre d'un nouveau processus de financement des animations scolaires. Dorénavant, pour se conformer aux règles de la commande publique, le Parc ne versera plus de subventions aux établissements scolaires. Le Parc paiera directement les structures qui réalisent ces animations. L'attribution des prestations est régie par un marché se déclinant en lots. En 2026, le Parc accompagnera les projets de 54 classes de primaires et secondaires, soit 1 100 élèves. Elle précise

que les écoles sont sélectionnées sur la base de leur projet par le Parc et les inspections de l'Éducation nationale.

M. Thibaut MEURGEY complète cette intervention en listant les autres actions présentées dans le document transmis aux délégués : le programme d'animations de la Maison du Parc ; la conception d'une exposition sur les grands mammifères ; la diffusion d'expositions et de spectacles ; la conception et la diffusion de l'agenda des animations et de la carte touristique ; la conception d'une nouvelle stratégie de médiation en lien avec le renouvellement des espaces d'exposition de la Maison du Parc.

Mme Sophie TUBIANA poursuit en listant les actions prévues avec les ambassadeurs, le Conseil scientifique et prospectif et revient sur les ateliers pour les élus et agents communaux.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU, directrice adjointe, présente une des actions phares du Parc en matière de biodiversité depuis de nombreuses années : l'inventaire, le suivi et la protection du busard. Elle rappelle que, sans la mise en œuvre de cette action chaque année, les populations de busards auraient sans nul doute régressé de manière très importante. L'espèce doit sa survie sur notre territoire au suivi régulier des nichées, au comptage des jeunes à l'envol, au suivi écologique accompagné d'un travail important de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs qui exploitent les parcelles où niche le busard. Elle précise que, les années précédentes, ce suivi a été confié aux Ligues pour la protection des oiseaux de l'Anjou et de la Touraine.

Mme la Présidente cite les autres actions prévues en 2026 dédiées à la biodiversité. Le Parc poursuivra la coordination de la mise en œuvre des plans de gestion des Réserves naturelles régionales (RNR) dont il est cogestionnaire avec les collectivités concernées : la RNR du marais de Taligny, la RNR des boisements et étang de Joreau, la RNR de la Champagne de Méron. Il anime conjointement trois sites Natura 2000 et accompagne sur ces territoires les agriculteurs dans la mise en place des mesures agro-environnementales.

Dans le cadre de financements issus du Fonds vert, il poursuivra la réalisation de diagnostics et la concertation pour envisager la création d'aires protégées sur des sites d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire identifiés sur le plan de Parc comme des Réservoirs de biodiversité prioritaires. Enfin, le Parc finalisera sa stratégie foncière et accompagnera en 2026 des communes dans la mise en place d'Obligations réelles environnementales.

Mme Virginie BELHANAFI présente une des actions prévues pour encourager et accompagner les acteurs économiques partageant les valeurs du Parc. Elle explique que le Parc complètera le projet initié en 2025 visant une meilleure maîtrise des activités de pleine nature. Il s'agit d'outiller les acteurs économiques et publics autour d'une question cruciale : comment concilier préservation et fréquentation des espaces naturels ? À cette fin, le Parc poursuivra le partenariat avec le Pôle national des sports de nature, une émanation du ministère des sports. Cette collaboration permettra la réalisation de documents et vidéos présentant la réglementation en vigueur aux élus, acteurs et entreprises touristiques, mais aussi aux habitants et visiteurs via un format adapté faisant la promotion de la « quiétude attitude ». L'ensemble de ces supports sera présenté lors d'un évènement dédié destiné aux acteurs du tourisme, organisé fin 2026. En parallèle, l'application « Rando Loire-Anjou-Touraine », outil partagé sur le territoire de valorisation des parcours itinérants en pleine nature, sera enrichie d'un système d'alertes climatiques ou sanitaires.

Mme Sophie TUBIANA cite les autres actions qui seront menées en liaison avec les enjeux environnementaux et de développement économique. Le Parc développera le réseau des entreprises bénéficiaires de la marque avec notamment la mise en place de la marque liée au vin. Il poursuivra l'accompagnement de projets agroécologiques et alimentaires et les actions menées pour favoriser l'adaptation des activités économiques au changement climatique.

Elle poursuit cette présentation en listant les actions prévues en 2026 pour favoriser l'adaptation au changement climatique et la co-production de paysages. Le Parc engagera de nouvelles communes dans la mise en œuvre de Plans guide de renaturation et accompagnera la désartificialisation et la végétalisation de cours d'écoles. Il assurera sa mission de conseil auprès des communes et porteurs de projet et produira des avis règlementaires.

La Présidente invite M. Michel MATTEI, chef de service « Aménagement et écodéveloppement » à présenter l'une des actions qui sera menée par son service.

En préambule de sa présentation, M. Michel MATTEI invite les communes d'Indre-et-Loire intéressées par la mise en place de Plans guide de renaturation à se manifester auprès du Parc en précisant que les crédits du Fonds vert sont fléchés uniquement sur ce département.

Il présente par la suite l'Observatoire photographique des paysages, un nouveau projet qui a vocation à s'inscrire sur la durée de la mise en œuvre de la charte. Il explique que l'Observatoire photographique des paysages est un outil d'évaluation à long terme, mais aussi d'animation et de sensibilisation. L'outil permet de qualifier l'évaluation et d'analyser les phénomènes à l'œuvre pour enrichir les politiques d'urbanisme et d'aménagement. Il s'agit d'un outil en ligne présentant des photographies de points de vue paysagers identiques réalisées à plusieurs années d'intervalle. L'outil permet de visualiser les évolutions et de les expliciter. Les dépenses prévues en 2026 visent la réalisation d'une centaine de photographies par un professionnel et la création de croquis associés. Le Parc sélectionnera soixante points de vue qui seront intégrés dans cette base de données cartographique et photographique pourvue d'une interface attractive et pédagogique. Ce projet est mené en partenariat avec la Mission Val de Loire qui a engagé ce projet sur son périmètre depuis deux à trois ans. Une partie des points de vue suivis par la Mission Val de Loire serait intégrée à l'outil du Parc.

M. Benoit BARANGER salue l'initiative et demande s'il est possible de rendre cet outil participatif en associant notamment les clubs photos.

M. Michel MATTEI indique que l'implication des clubs photos est effectivement prévue. Un appel aux clubs et photographes amateurs sera réalisé pour les inviter à contribuer à la mise en œuvre du projet. Il souligne que la réalisation des prises de vue répondant aux critères de l'outil demande une maîtrise technique importante. S'il paraît à ce stade compliqué d'impliquer des personnes non initiées dans les prises de vue, l'interface du futur site Internet, permettra à toute personne intéressée de constater les évolutions paysagères. En complément, le projet comprendra des actions de sensibilisation aux paysages.

M. Benoit BARANGER demande si la création d'une exposition présentant ces points de vue est envisagée.

M. Michel MATTEI confirme que cela est envisagé en précisant que la démarche n'est pas esthétique, mais plutôt technique dans la mesure où elle est centrée sur le suivi des évolutions paysagères.

M. Michel PONCHANT estime que les objectifs de ce programme d'actions sont intéressants. Pour lui, il est aussi important que les structures associées affichent bien le partenariat avec le Parc dans le cadre d'actions communes.

Mme Sophie TUBIANA souligne les efforts effectués pour rendre le Parc visible le plus possible. Elle revient sur l'exemple du recrutement d'un animateur MAEC pour que l'action du Parc soit plus visible auprès des agriculteurs.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Contrat de Parc 2024-2027 avec la Région Centre-Val de Loire prévoit une cotisation statutaire annuelle de 322 000 €, une contribution au fonctionnement, fléchée sur des missions à hauteur de 120 000 €, une dotation de 54 500 € en fonctionnement et de 81 800 € en investissement.

Les priorités régionales sont les suivantes :

- recréer de la fonctionnalité et rétablir les continuités écologiques ;
- préserver la qualité des paysages identitaires du Parc ;
- développer les ENR, renforcer la sobriété énergétique et s'adapter au changement climatique ;
- structurer le tourisme de nature et le « slow tourisme » autour des patrimoines
- agir en faveur d'une agriculture durable sur des sols vivants pour une alimentation de qualité ;
- urbanisme durable et enjeu de consommation du foncier.

Le Contrat de Parc 2024-2026 avec la Région Pays de la Loire prévoit une cotisation statutaire de 377 433,00 €, une dotation de 137 080 € en fonctionnement et 122 655 € en investissement. Les priorités régionales se structurent autour de quatre volets thématiques et un volet transversal :

- volet Biodiversité : Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) et Eau ;
- volet changement climatique ;
- volet arbre/ haie (optionnel) ;
- volet économie circulaire et bioéconomie (optionnel) ;
- volet transversal : dynamique inter-parcs.

Ces deux Contrats de Parc précisent que les actions du Parc doivent concourir à la prise en compte opérationnelle des stratégies régionales (Stratégie Régionale pour la Biodiversité, SRADDET, plans d'action thématiques...).

La Région Pays de la Loire confirme en 2026 la baisse, initiée en 2025, de 10 % des montants alloués au financement d'actions en investissement, portant cette dotation à de 110 390 €.

Mme Sophie TUBIANA profite de cette occasion pour remercier M. Roland MARION pour son action pour limiter au maximum ces baisses de financement.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2026 ci-après qui sera présenté aux Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

ACTIONS	Dépenses prévues	Région PDL	Région CVL	DREAL PDL	ADEME PDL	FPNR	PNR
Médiation des patrimoines et programmation culturelle	30 515,00 €	19 835,00 €	10 680,00 €				
Education au territoire	53 800,00 €	43 040,00 €	10 760,00 €				
Ateliers étudiants dans le cadre de l'ABC de Mazé-Milon	20 000,00 €	17 500,00 €				2 500,00 €	
Suivi et protection de l'avifaune patrimoniale	20 770,00 €	10 390,00 €	10 380,00 €				
Maîtrise des activités de loisirs	22 722,00 €	11 932,00 €	10 790,00 €				
Accompagnement à l'adaptation au changement climatique	22 100,00 €	8 100,00 €			14 000,00 €		
Accompagnement des pratiques et valorisation des acteurs économiques	4 400,00 €	4 400,00 €					
Renaturation des villes et villages	36 320,00 €	16 883,00 €	11 890,00 €				7 547,00 €
Projet inter-Parcs sur les prairies emblématiques	10 000,00 €	5 000,00 €					5 000,00 €
TOTAL EN FONCTIONNEMENT - TTC	220 627,00 €	137 080,00 €	54 500,00 €		14 000,00 €	2 500,00 €	12 547,00 €
Médiation des patrimoines et programmation culturelle	17 000,00 €		17 000,00 €				
Maîtrise des activités de loisirs	12 000,00 €		12 000,00 €				
Suivi aérien de la biodiversité	18 900,00 €	4 560,00 €	14 340,00 €				
Renaturation des cours d'école	75 000,00 €	75 000,00 €					
Observatoire de la photographie et du paysage	34 460,00 €		20 460,00 €	14 000,00 €			
Rénovation thermique et réhabilitation de la toiture de la Maison du Parc	50 000,00 €	30 830,00 €	18 000,00 €				1 170,00 €
TOTAL EN INVESTISSEMENT - HT	207 360,00 €	110 390,00 €	81 800,00 €	14 000,00 €			1 170,00 €
	426 987,00 €	247 470,00 €	136 300,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	2 500,00 €	12 717,00 €

Décision modificative 1-2025

Mme Sophie TUBIANA indique que cette décision modificative est nécessaire pour passer les écritures d'amortissement, équilibrées en dépenses et en recettes, comme suit :

Désignation des écritures par chapitre - article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-011 : charges à caractère général - 617 : Etudes et recherches	1 943.43 €			
R-74 : Dotations et participations - 74758 : Participations autres groupements			31 350.65 €	
D-042 - 6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles		1 943.43 €		
R-042 - 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte de résultat				31 350.65 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 943.43 €	0.00 €	31 350.65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 943.43 €	1 943.43 €	31 350.65 €	31 350.65 €
D-13912 : Subv. inv. actifs amort. - Régions		31 350.65 €		
R-28031 : Amort. frais d'études			0.50 €	
R-2805 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires				706.19 €
R-281568 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile				160.36 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique				840.38 €
R-28188 : Amort. autres				237.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	31 350.65 €	0.50 €	1 943.93 €
R-1312 : Subv. transf. Régions			1 943.43 €	
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	31 350.65 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	31 350.65 €	31 350.65 €	1 943.93 €	1 943.93 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent la décision modificative n° 1-2025 ci-dessus ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

3. Engagement de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2026

Mme Sophie TUBIANA expose que cette délibération est nécessaire pour engager rapidement les travaux de restauration de la cour d'école de Benais avant le vote du budget. Ces dépenses en investissement sont limitées au quart des crédits en investissement de l'exercice précédent.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident d'autoriser la Présidente, avant le vote du Budget primitif 2026, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, réparties comme suit :

Chapitre- article	Intitulé	Crédits inscrits en 2025	Autorisation retenue pour 2026
45-4581	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	68 400.00 €	16 200,00 €
	TOTAL	68 400.00 €	16 200,00 €

✓ autorisent la Présidente à signer tous les actes y afférent.

4. Participation du Parc à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation – avis CST

Mme Sophie TUBIANA informe que le décret du 20 avril 2022 fixe la participation minimale de l'employeur à la protection sociale complémentaire santé des agents à 15 euros. Cette participation est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ actent qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, l'établissement public participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année ;
- ✓ disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement public.

5. Convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents et donnant mandat aux Centre de gestion du Maine-et-Loire et aux 4 autres CDG de la région des Pays de la Loire – avis du CST

Mme Sophie TUBIANA passe la parole à Mme Bénédicte DESIDERI, Responsable administratif et financier – Ressources Humaines, pour exposer cette délibération.

La loi oblige les collectivités à mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

À date, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15 € par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €).

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de santé à compter du 1^{er} juillet 2027.

Ce marché permettra de mettre en concurrence les organismes d'assurance pour s'assurer du meilleur tarif.

La délibération proposée ici porte sur le fait de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour assurer la gestion de ce marché public.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident de donner mandat au Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

6. Orientations budgétaires 2026

Mme Sophie TUBIANA ouvre la deuxième séance du Comité syndical pour présenter le rapport d'orientations budgétaires 2026. Elle indique avoir demandé aux services d'effectuer un bilan rétrospectif sur la période 2020 à 2025 ainsi qu'un exercice prospectif sur les trois prochaines années.

Mme Sophie TUBIANA précise que les chiffres transmis dans le rapport ont été arrêtés au 1^{er} décembre 2025. Les éléments de bilan de l'année 2025 seront amenés à évoluer lors de la clôture de l'exercice. Si l'on s'en tient aux données arrêtées au 1^{er} décembre, on observe un résultat de fonctionnement légèrement négatif. À ce jour, et compte tenu des demandes de soldes d'opérations effectuées en cette fin d'année auprès de nos partenaires, le Parc pourrait dégager un excédent de fonctionnement situé entre 50 et 60 000 €.

Mme Sophie TUBIANA revient sur les faits marquants des cinq dernières années : le COVID, le report des élections départementales et régionales, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, la création de la dotation « biodiversité » qui deviendra « aménités rurales » par la suite, la hausse de l'inflation, les dissolutions successives, les reports des projets de loi de finances...

Pour le Parc, ces années ont été marquées par la difficile réorganisation des services qui a abouti à un changement de direction et la réorganisation des services administratifs avec comme objectif de rationaliser les moyens mobilisés. Le Parc est arrivé au terme de sa procédure de renouvellement de charte, avec l'intégration de 13 nouvelles communes.

Mme Sophie TUBIANA souligne l'engagement des communes qui mobilisent la dotation « aménités rurales » pour préserver la biodiversité. Elle remercie une fois de plus les communes qui ont souhaité transférer une partie de cette dotation au Parc. Ces montants sont identifiés au budget pourront être affectés à un projet d'intérêt collectif, par exemple l'achat d'une parcelle naturelle pour sa conservation.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales et au sein du Syndicat mixte. Nos instances seront toutes renouvelées l'année prochaine. Le contexte national et international reste toujours extrêmement incertain avec la guerre en Ukraine et l'instabilité politique et économique en France. Le vote du budget de la France est encore incertain, ce qui ne facilite pas la lisibilité. Le projet de loi de finances 2026 prévoit d'agir sur le déficit en s'appuyant sur une croissance de 1 % du PIB qui reste encore à confirmer. Il prévoit, en outre, d'allouer des moyens supplémentaires aux politiques prioritaires, l'armée en premier lieu, mais également la transition écologique.

Les collectivités sont, elles aussi, engagées dans la réduction de la dette de la France. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), instauré en 2025, va être reconduit. Il impactera de manière importante les collectivités contributrices au Parc, notamment les Départements et les Régions. Cela pourrait engendrer de nouvelles incertitudes pour le Parc, notamment concernant les financements des réserves naturelles et des sites Natura 2000.

Le Fonds vert va aussi drastiquement diminuer. De plus, la prochaine programmation budgétaire se profile et, avec elle, la redéfinition des fonds européens et la refonte des grands politiques (PAC, FEDER, FEADER). Est évoquée la reprise en main potentielle de ces politiques par les états membres avec la crainte de perte de financements des politiques environnementales.

M. Thibaut MEURGEY précise quelques chiffres. La présentation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement au 1^{er} décembre 2025 fait état d'un résultat légèrement négatif en 2025. Un travail

très important est engagé pour présenter un résultat de fonctionnement excédentaire à la clôture de l'exercice.

Il rappelle que, de 2020 à 2025, les recettes du Parc ont augmenté avec notamment 30 % d'augmentation des cotisations des communes et 10 % des Départements. Le Parc a été bénéficiaire du filet de sécurité mise en place par l'État en 2023. M. Thibaut MEURGEY rappelle la difficulté à gérer les retards de versement des fonds européens. Grâce au travail des agents, notre arriéré est passé de 4 à 2 ans, avec, aujourd'hui, la négociation d'acomptes réguliers sur ces opérations. Il rappelle l'opportunité qu'a constitué le Fonds vert et s'inquiète de la baisse drastique de ces fonds et le risque encouru pour la poursuite des actions financées.

M. Thibaut MEURGEY indique le travail important pour limiter au maximum les charges à caractère général de la structure, et remercie les services pour ce travail. Au niveau des charges de personnel, le Parc a subi la hausse des cotisations CNRACL au même titre que toutes les collectivités.

Il présente l'évolution des cotisations statutaires qui illustre l'effort important des communes. Un doute est émis concernant le maintien de la dotation de 150 000 € de la DREAL. En euros constants, sur la période de 2020 à 2025, et malgré l'augmentation de cotisations, le montant total des recettes statutaires baisse de - 17 % en raison de l'inflation.

M. MEURGEY présente le positionnement du Parc face aux autres PNR au regard de la cotisation des communes. La cotisation moyenne s'établit en 2024 à 2,66 € par habitant au niveau national (pour 1,50 € au Parc). Nous sommes toujours dans le bas du classement.

Mme Sophie TUBIANA souhaite envisager toutes les options pour ne pas revenir à la situation antérieure avec des cotisations qui stagnent longtemps et ponctuellement des augmentations importantes. Comme le font les autres Syndicats mixtes, elle évoque la nécessité de penser une faible augmentation des cotisations, mais régulière.

M. Benoit BARANGER indique que ce choix découle aussi du transfert des cotisations des communes aux EPCI, notamment dans le Saumurois, via les Commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT). L'agglomération verse la cotisation au Parc et les communes membres reçoivent la dotation « aménités rurales ». Après échanges, il s'avère compliqué pour le Parc de négocier des augmentations auprès du Président de la CASVL avant les élections, mais cette question nécessite d'être posée.

Mme Sophie TUBIANA informe les membres du Comité syndical que la Communauté de Communes du Val de l'Indre envisage de modifier sa CLECT dans ce sens.

M. Michel PONCHANT rappelle que le Parc est une vraie chance pour les communes, notamment concernant l'utilisation de cette dotation « aménités rurales ».

M. Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental du Maine-et-Loire, indique que les élus de la CASVL se sont engagés à réfléchir à ces modifications de la CLECT dans le prochain mandat. Néanmoins, il est important que la dotation continue d'être versée aux communes. Il plaide pour que les communes restent décisionnaires sur ce sujet.

M. Thibaut MEURGEY continue la présentation du rapport en détaillant l'évolution des recettes et dépenses dites « basiques » de celles affectées aux actions. Une part importante des dépenses provient effectivement des charges de personnel. À ce titre, une modification de la politique de recrutement a été effectuée au Parc pour envisager des recrutements en catégorie B et non plus systématiquement en catégorie A.

La part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement entre 2020 et 2025 passe de 75 à 66 %. Ce chiffre est bien évidemment supérieur à la moyenne des collectivités, mais cela est dû à l'objet même du syndicat mixte qui propose une ingénierie, et donc du temps d'agents, à destination de ses membres. Les dépenses ont augmenté corrélativement aux recrutements de nouveaux agents.

M. Thibaut MEURGEY évoque l'évolution des charges réelles de fonctionnement par chapitre avec l'effort pour contenir ces charges qui s'est traduit notamment par la fermeture d'un site de bureaux, propriété du Département de Maine-et-Loire, qui accueillait le service biodiversité. Cet effort a permis en partie à contenir les charges de fonctionnement.

Le directeur présente un nouvel indicateur : le ratio de rigidité. Celui-ci illustre nos marges de manœuvre face à nos charges structurelles incompressibles. Le Parc affiche un ratio de rigidité au-dessus du seuil critique, mais en baisse continue.

M. Benoit BARANGER rappelle que le Parc en tant qu'outil ne peut pas être comparé à des communes qui n'ont pas du tout le même fonctionnement. Il en est de même pour la capacité d'autofinancement (CAF), ce n'est pas un sujet pour un Parc qui n'a pas de projets d'investissement à la mesure des communes.

M. Thibaut MEURGEY présente l'estimation des dépenses basiques et des charges de personnel pour 2026. La comparaison entre le prévisionnel 2025 et le réalisé montre la prudence du Parc dans la gestion au quotidien. Les charges à caractère général sont en baisse de - 3 198 € entre le prévisionnel et le réalisé et de - 69 478 € pour les charges de personnel. La stratégie budgétaire est de couvrir un maximum de risques avec une vision prudente, notamment sur les recrutements. Ces évolutions seront remises à l'arbitrage du Comité syndical lors du vote du budget primitif.

Mme Sophie TUBIANA rappelle que, sur le personnel, des efforts ont été faits pour recruter à des niveaux moindres, mais néanmoins adaptés. Tous les recrutements en contrat déterminé sont liés à la durée des financements.

M. Loïc BIDAULT indique aussi qu'un certain nombre d'agents seront en retraite dans les années à venir.

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Délégué de la commune de Faye-la-Vineuse, interroge les élus sur les difficultés qu'avait rencontré l'équipe technique du Parc il y a quelques années. Elle souhaite savoir si le management et le climat social au Parc se sont améliorés.

Mme Sophie TUBIANA répond qu'un changement de direction a permis de modifier sensiblement les pratiques d'encadrement. Il serait nécessaire de questionner l'ensemble du personnel pour en percevoir la portée. Elle a l'impression que le sujet du mal être au travail n'est plus à l'ordre du jour. Elle insiste sur les très bonnes relations entre la Présidente, le Directeur et la Directrice adjointe.

M. Thibaut MEURGEY rappelle les avancées en la matière : le Comité de direction a été relancé comme instance de décision partagée et régulière. Des réunions régulières ont lieu avec les représentants du personnel. Une instance a été créée pour être l'interface entre élus et techniciens. Le Comité directeur au sein du Bureau a été réactivé. Pour lui, il serait effectivement nécessaire d'interroger les agents pour en savoir plus, mais pense que le climat en interne est bien meilleur.

M. Thibaut MEURGEY présente l'état de la dette du Parc. Le syndicat n'a pas contracté d'emprunt ni d'engagement pluriannuel. Aucune ligne de trésorerie n'a été mobilisée en 3 ans et il sera vraisemblablement de même pour 2025.

Mme Sophie TUBIANA affirme que le Parc applique une gestion précise des finances du Parc sans obérer les possibilités de soutien à nos collectivités membres.

M. Roland MARION demande pourquoi est observé une diminution des recettes de - 17 % en euros constants avec une masse salariale qui augmente ? Pourquoi utiliser aujourd'hui ce critère en euros constants ?

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le taux d'inflation a explosé de 2022 à 2024. Pour 2026, il semble encore repartir à la hausse. L'utilisation de ce critère en euros constants se base sur les grilles d'analyses utilisées par la Cour régionale des comptes. Celle-ci audite les PNR en calculant les recettes et les dépenses corrigées de l'inflation.

[NDLR : Pour bien faire, il aurait effectivement fallu étudier l'évolution des recettes et des dépenses (dont la masse salariale) en euros constants.]

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ actent les orientations budgétaires 2026.

7. Tableau des emplois et des effectifs au 13 décembre 2025

Mme Sophie TUBIANA détaille l'évolution de l'équipe technique du Parc entre 2020 et 2025. 10 agents titulaires ont quitté l'équipe (pour retraites, mutations et démission), 11 ont été recrutés. Concernant les agents contractuels, on observe 8 départs pour 11 recrutements sur la période.

Mme Sophie TUBIANA présente pour 2026 une transformation de poste ainsi que deux prolongations. Un emploi non-permanent Technicien « gestion des milieux naturels et médiateur scientifique » (pour l'ABC Mazé-Milon notamment) est créé. Deux emplois non-permanents sont prolongés concernant les chargés de mission Natura 2000 / MAEC et Renaturation des villes et villages. L'emploi non permanent de chargé de mission « écodéveloppement » est transformé en « Marque Parc et communication » à la suite de la démission d'un agent.

M. Thibaut MEURGEY précise que le tableau des emplois et des effectifs ne fait apparaître qu'une seule création de poste (financé à 80%), les autres mouvements n'étant que des prolongations ou des transformations de postes existants

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ autorisent Madame la Présidente à créer un emploi non-permanent sur le grade de technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2028, afin de mener à bien le projet de chargé(e) de mission « chargé(e) de mission gestion des milieux naturels et médiateur scientifique », et l'autorisent à recruter un agent contractuel pour une durée de trois ans en contrat de projet du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2028,
- ✓ autorisent Madame la Présidente à prolonger l'emploi non-permanent de Chargé de mission « « Natura 2000, mesures agro-environnementales climatique (MAEC) » jusqu'au 24 avril 2028.
- ✓ autorisent Madame la Présidente à prolonger l'emploi non-permanent de Chargé de mission « Renaturation des villes et villages » jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ autorisent Madame la Présidente à transformer l'emploi de Chargé de mission « écodéveloppement » sur le grade d'attaché en Chargé de mission « Marque Parc et communication » sur le grade de rédacteur, à recruter un agent contractuel pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ adoptent le tableau des emplois et des effectifs à la date du 13 décembre 2025.

8. Informations et questions diverses :

- **Labellisation en site Ramsar de la « Loire des confluences » : point d'étape sur la candidature**

Mme Sophie TUBIANA revient sur la visite de la délégation Ramsar du 15 au 17 septembre dernier et qui a mobilisé les représentants du Ministère de la transition écologique, du Muséum national d'histoire naturelle, du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de l'Association Ramsar France. Un programme très dense avait été élaboré par l'équipe du Parc en lien avec de très nombreux partenaires et en premier lieu le Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire. Le 20 novembre 2025, le Parc a été auditionné par la commission « Espaces protégés » du CNPN. Celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité sur la candidature « Loire des confluences ».

La qualité du dossier a été unanimement soulignée par les intervenants. Le Parc remplit les 9 critères demandés pour une labellisation Ramsar : une première en France, sachant que certains sites sont labélisés avec un seul critère. Dans son avis, le CNPN préconise la création d'une réserve nationale « poly-nucléaire » rassemblant plusieurs petits sites. Mme TUBIANA espère que le Parc pourra travailler à ce projet avec les acteurs concernés. En décembre est attendu l'avis du Groupe national pour les milieux humides avant transmission du dossier au secrétariat international de la convention de Ramsar. La labellisation effective est attendue aux alentours du 2 février 2026, pour la Journée mondiale des zones humides. Mme TUBIANA remercie les élus, Messieurs Jackie PASSET et Philippe DUBARRY, et les techniciens du Parc, notamment M. Guillaume DELAUNAY, qui ont œuvré à la réussite de ce projet.

M. Jackie PASSET, délégué de La-Ménitré et référent sur ce dossier, rappelle l'important travail réalisé avec M. Philippe DUBARRY. Selon leurs propres dires, les experts n'ont jamais vu un dossier de cette qualité, atteignant les 9 critères de labellisation.

Mme la Présidente demande à ce que la liste de ces critères soit ajoutée au compte-rendu. Les voici :

1. Contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.
> *La Loire, la Vienne, le Thouet et l'Indre sont naturellement dynamiques d'un point de vue sédimentaire, hydrologique et écologique.*
2. Abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées.
> *Plus d'une centaine d'espèces menacées comptabilisées*
3. Abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
> *32 plantes / 161 animaux recensés*
4. Accueille des espèces végétales et/ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
> *11 plantes / 21 animaux correspondant à ces critères*
5. Abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
> *49 000 oiseaux d'eau recensés en 2024 sur le site*
6. Abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.
> *Part importante des populations de Sternes naines de l'Atlantique nord-est dépendent du site. Plus de 1% des effectifs du paléarctique occidental en Chevaliers guignette et aboyeur y réalisent des passages migratoires.*
7. Accueille une proportion importante de sous-espèces, d'espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue à la diversité biologique mondiale.
> *Une part importante des populations mondiales de Chabot fluviatile dans la zone humide.*
8. Sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.
> *Site important pour l'alimentation, la reproduction et voie de migration pour de nombreuses espèces de poissons (saumon, lamproies...).*
9. Abrite régulièrement 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce animale dépendant des zones humides, mais n'appartenant pas à l'avifaune.
> *La Bréphode ligérienne, un papillon de nuit endémique, y est recensée.*

Mme Sophie TUBIANA indique que ces données démontrent, une fois de plus, l'exceptionnelle richesse de notre territoire. Elle invite tous les délégués au Parc à être fiers de ce patrimoine exceptionnel.

M. Jean-Pierre RIDEAU-BAUDIN, Délégué de Villaines-les-Rochers, indique au Comité syndical qu'une étude sur le camp militaire du Ruchard, réalisée conjointement par l'armée et le Conservatoire des espaces naturels, a permis récemment l'identification d'une espèce très rare en milieu humide. Il demande si ces données sont intégrées au dossier.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que le dossier a été élaboré conjointement avec le CEN. Les informations de ce type sont évidemment partagées et intégrées dans les bases de données. La conception du dossier de candidature Ramsar a été l'occasion de collecter les données produites par tous les partenaires. Un des objectifs d'un site Ramsar est d'avancer collectivement vers une meilleure connaissance du site.

M. Loïc BIDAULT, en tant que Vice-président du CEN des Pays de la Loire, appelle à poursuivre la labellisation Ramsar du couloir ligérien jusqu'au Nantes.

Mme Sophie TUBIANA rappelle le projet de Parc national sur l'estuaire de la Loire un temps porté par l'État. Les discussions actuelles s'orientent plutôt vers la création d'un PNR sur ce secteur. Cette dynamique renforce l'hypothèse avancée par le CNPN de faire aboutir une Réserve nationale poly-nucléaire.

Représentants des Régions et Départements

Présents :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier ROUSSEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Christine FAUQUET
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
Mme Elodie JEANNETEAU, Département de Maine-et-Loire, à M. Jackie PASSET
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie-Anne SAUVAIGO
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à Mme Laurence BROSSARD
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Sylvie BEILLARD
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à M. Michel PONCHANT
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à M. Didier GUILLAUME

Absents excusés :

Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
M. Jérôme SAFRAN, Antoigné	M. Loïc BIDAULT, Saumur
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	Mme Denise DARTEIL, Tuffalun
M. Jean-Luc GAUDIN, Artannes-sur-Thouet	M. Christian GALLÉ, Turquant
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Cyrille COUINEAU, Brain-sur-Allonnes	Mme Joëlle FANNI, Verrie
Mme Valérie RUIILLARD, Brissac-Loire-Aubance	M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	M. Gilles ROUSSILLAT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps	M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion	Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	
Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay	

Absents ayant donné procuration :

M. Willy DELAUNAY, Neuillé, à M. Gilles ROUSSILLAT
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles, à M. Ludovic GUENESCHEAU
M. Pascal MARIE, Villebernier, à M. Vincent LÉPY

Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées, à M. Loïc BIDAULT
Mme Jacqueline TREUILLIER, Dénezé-sous-Doué, à Mme Denise DARTEIL
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Claude SOURDEAU
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à Mme Valérie RUIILLARD

Absents excusés :

M. Jean-Philippe ROPERS, Beaufort-en-Anjou	Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice	M. Claude DURAND, Rou-Marson
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou	M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine	Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou	M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny
M. Guy LANDAIS, Épieds	M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire	Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins	Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame	M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes	M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou	M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier	M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

Mme Maïté POUZET, Anché	Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux	Mme Michèle LEMELLE, Luzé
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron	M. Philippe RÉAL, Rivarennnes
M. Pierre NION, Benais	Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Philippe DUBARRY, Benais	M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
M. Gilles PELLE, Bourgueil	Mme Valentine TESSIER, Vallères
Mme Bernadette MAROLLEAU, Braslou	M. Jean-Pierre RIDEAU BAUDIN, Villaines-les-Rochers
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire	Mme Maria LEPINE, Villandry
M. Christian SAGET, Continvoir	M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse	M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Vincent GASSELIN, Gizeux	M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre
M. Lionel HEGRON, Huismes	Mme Patricia SUARD, Tours Métropole Val de Loire
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard	
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire	
Mme Martine NEVEU, Lémeré	
M. Peter VAN STAALDUINEN, Ligné	
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine	

Absents ayant donné procuration :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine, à M. Philippe JAMET
Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Pierre NION
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux, à Mme Angélique BOIZIAU
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron, à M. Christian SAGET
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu, à M. Philippe RÉAL

M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé, à M. Vincent GASSELIN
Mme Nathalie PONTRouÉ, Crouzilles, à M. Gilles PELLE
M. Gilles ROSALIE, Restigné, à M. Jean-Michel PELGER
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne, à Mme Martine NEVEU

Absents excusés :

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches	M. Justin RAIMBAULT, Marçay
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau	Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye	Mme Florence MARIE, Panzoult
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont	Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Claude VASSEUR, Brizay	M. Raphaël HANNIET, Razines
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin	Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude	Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes	M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé	Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Eric MAUCORT, Chinon	Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Damien BARON, Cinais	M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire	M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Damien DOUCET, Courcoué	M. Laurent BODIN, Theneuil
M. Vincent MARECHAL, Couziers	Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux	M. Gérard MARULA, Thizay
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse	M. Stéphane ROY, Trogues
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay	M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault	Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin	Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne	M. Eric LOIZON, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Hédia GHANAY, Langeais	Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne